



SNESPARIS



Snes-FSU-Paris



S3 de Paris – 3 rue Guy de Gouyon du Verger 94112 ARCUEIL cedex
Tél : 01 41 24 80 52 - email : s3par@snes.edu - Site <http://www.paris.snes.edu>

SOMMAIRE

- P.1. Edito. Calendrier.
- P.2. Appel 1er mai
- P.3. Classe exceptionnel-
le, compte-rendu CIEN
- P.4. CPF; nouveau SG

Compte Personnel de Formation

Candidature jusqu'au 24
avril via un portail dédié

Plus d'infos page 4

Mouvement intra- académique 2022

Vérification des barè-
mes du 9 au 25 mai via
lprof

Et maintenant ? Qu'allons-nous faire...

Dans nombre de salles des professeurs l'ambiance est morose et sous le choc. Au soir du premier tour de la présidentielle le constat est amer et sans appel : la démocratie est mise à mal. Ce n'est plus une évidence pour la totalité d'entre nous de faire barrage à l'extrême droite alors que le danger n'a jamais été aussi grand de la voir arriver au pouvoir. Nombre d'entre nous sommes perdu.e.s et tiraillé.e.s.

Cinq ans de politiques néolibérales, cinq ans d'attaques contre le service public en général et le service public d'éducation en particulier, cinq ans de profbashing ont contribué à renforcer l'extrême droite. Sans rien faire, elle est parvenue à se présenter aujourd'hui comme une alternative possible aux politiques antisociales, en prenant bien soin de dissimuler sa véritable nature. Loin d'être un rempart, ce gouvernement a tout fait pour l'instituer comme la seule opposition et lui offrir ainsi un marchepied vers le pouvoir.

Les valeurs de la République de liberté, d'égalité et de fraternité que nous mettons chaque jour en œuvre auprès de tou.te.s les élèves que nous accueillons, sans distinctions, pour leur donner les clés et l'esprit critique pour devenir des citoyen.ne.s éclairé.e.s participant aux débats sont menacées et doivent être préservées pour pouvoir continuer à débattre, à lutter. Quand l'extrême droite arrive au pouvoir, elle s'y maintient, coûte que coûte et par tous les moyens, en commençant par détruire toutes les forces et formes de contrepouvoirs : nos syndicats en premier lieu, mais aussi la liberté de la presse, l'indépendance de la justice et tout ce qui fait un Etat de droit. Son modèle, c'est le régime hongrois. Car son programme vise à mettre l'Etat au service de la construction d'une société fondamentalement inégalitaire pour instituer et généraliser une ségrégation sociale, économique, « raciale », spatiale... Gouverner par la peur, le clientélisme et l'insécurité.

En la matière, comme sur d'autres, l'actuel gouvernement a ouvert la voie : restriction des libertés, conditionnement des droits, attaques en règles contre les corps intermédiaires, réduction des droits sociaux pour les salariés, les chômeurs et les retraités.

Pour autant, nous nous garderons de toute confusion. D'autant que le contexte a changé. Nous ne sommes plus en 2017 avec un président fraîchement élu, sûr de lui et dominateur. En 2022 il n'y aura pas d'état de grâce mais un pouvoir sur ses gardes comme ses tergiversations sur la réforme des retraites en témoignent. Nous pourrions faire de son mandat de plus, pour lui une épreuve. Un premier mandat pour elle serait pour tous un désastre. Poussons plus loin le rapport de force, en commençant par la manifestation du 16 qui donnera à Emmanuel Macron une dernière chance de s'adresser à ceux d'entre nous prêt.e.s à s'abstenir.

Dimanche 24 avril, évitons le pire, soyons fidèles à nos valeurs, préservons, dans les urnes, les conditions de mobilisations de demain.

Quels que soient les choix des uns et des autres et le résultat, il nous faudra rester uni.e.s et continuer à nous mobiliser. Faisons du 1^{er} mai, où que nous soyons, dans l'unité, une première mobilisation historique dont le futur gouvernement devra tenir compte. Et mobilisons-nous massivement pour les élections législatives pour que la politique de casse du service public, du système de protection sociale et du système éducatif soit contrecarrée et que les idées progressistes s'imposent.

Thomas Baniol, Nathalie Dehez, Ketty Valcke
co-secrétaires généraux du SNES-FSU Paris





Quel que soit le résultat de l'élection présidentielle, la mobilisation sera nécessaire.

La situation économique et sociale est en effet marquée par l'aggravation des inégalités, de la précarité et par la crise écologique qui s'accélère dangereusement. Les questions de salaires, de services publics, de protection sociale et de transition écologique devraient être au cœur des débats et amener des réponses concrètes.

Enfin, l'exigence de paix est aussi une revendication syndicale dans le contexte terrible des guerres notamment en Ukraine. C'est pourquoi les organisations syndicales CGT, UNSA, Solidaires, FSU, UNEF, VL, MNL et FIDL appellent d'ores et déjà à préparer un 1^{er} mai revendicatif pour faire de cette journée un temps fort de la mobilisation pour les salaires, les pensions, la protection sociale, les emplois, les services publics, l'engagement de la rupture écologique, la paix.

Pour une rupture profonde en matière salariale et pour les pensions. Avec un taux d'inflation qui s'emballe, la situation faite aux agent-es du public comme aux salarié-es, aux retraité-es, aux privé-es d'emploi comme aux étudiant-es n'est plus tolérable tandis que les milliardaires en France ont accumulé 236 milliards supplémentaires lors de la pandémie. Dans le public comme dans le privé, le travail des salarié-es doit être reconnu à la hauteur de sa valeur, des richesses qu'il crée, et garantir l'égalité salariale entre les femmes et les hommes. Les étudiant-es doivent pouvoir faire leurs études sereinement sans subir la précarité. Les pensions de retraites doivent être également revalorisées. Le 1^{er} mai, exigeons des mesures fortes et générales d'augmentation des salaires et des pensions, des bourses étudiantes et un plan de rattrapage des pertes accumulées.

Pour arrêter de malmenager les services publics. Alors que les services publics contribuent à répondre aux besoins de la population et à réduire les inégalités, pour les organisations syndicales, il est aujourd'hui temps de reconnaître la valeur et l'engagement de leurs agent-es en améliorant leurs conditions de travail et en revalorisant d'urgence le point d'indice. L'urgence est en effet au renforcement et à la consolidation des statuts, à l'embauche massive et à la juste rémunération de tous les fonctionnaires.

Pour défendre et conforter notre modèle social. Les organisations syndicales continuent d'exiger la suppression de la réforme de l'assurance chômage, comme elles s'opposent à tout projet visant à reporter l'âge légal de départ en retraite. La préservation de notre modèle social et de son financement passe par la lutte contre le chômage, par les augmentations de salaires, par la lutte contre l'évasion fiscale ou encore par la fin des exonérations de cotisations sociales non compensées par l'État.

Pour la transition écologique. Ce 1^{er} mai doit être l'occasion d'exprimer la nécessité de mesures fortes et immédiates pour éviter les conséquences dramatiques du dérèglement climatique pour les écosystèmes et les populations. Cette question concerne au tout premier chef le monde du travail.

Pour lutter contre les semeurs de haine. Les organisations s'indignent de la montée des discours d'extrême droite qui propagent la xénophobie, le racisme et l'antisémitisme et qui rejettent les luttes sociales, féministes, humanistes, ou encore d'identités sexuelles et de genre. Les organisations appellent à faire de ce 1^{er} mai un moment fort de réaffirmation des valeurs de solidarité et d'égalité et d'opposition à toutes les formes de discriminations.

Pour la paix et la solidarité internationale. Fidèle à sa tradition internationaliste, le mouvement syndical placera aussi ce 1^{er} mai sous le signe de sa solidarité avec le peuple ukrainien, et tous les peuples victimes des guerres. Les réfugié-es, d'où qu'elles et ils viennent doivent être accueilli-es dignement et sans discrimination, les citoyen-nes russes et biélorusses qui expriment leur opposition à la guerre doivent être soutenu-es. Les organisations dénoncent l'agression de la Russie et militent pour la paix. Celle-ci passe par un retrait immédiat des troupes russes du sol ukrainien et par le retour à la diplomatie afin de dégager une solution respectueuse des droits des peuples et du droit international. Les crimes de guerre doivent être dénoncés et punis quel que soit le pays où ils sont commis. Enfin, les organisations syndicales exigent une politique d'accueil humaniste qui soit la même pour toutes et tous les réfugié-es quels que soient leurs pays d'origine.

Pour toutes ces raisons, la CGT, l'UNSA, Solidaires, la FSU, l'UNEF, la VL, le MNL et la FIDL appellent salarié-es, agent-es public-ques, jeunes, retraité-es ou encore les privé-es d'emploi à participer aux rassemblements et aux manifestations le plus massivement possible le 1er mai.

Les Lilas le 7 avril 2022

Carrière: classe exceptionnelle 2022 : infos pratiques

Accès par la voie 1 : plus de candidature nécessaire !

L'examen au titre de la voie 1 (6 années de fonctions et missions particulières) ne requiert plus de candidature, mais nécessite la saisie sur i-prof par les collègues des missions et fonctions particulières permettant d'accéder par cette voie. L'examen de l'accès à la classe exceptionnelle sur le vivier 2 est lui automatique dès lors que les conditions d'ancienneté dans la hors classe sont réunies

Campagne 2022 : dates et informations

- ▶ au plus tard le 7 avril : les agent.e.s respectant les conditions d'ancienneté dans les échelons de la hors-classe sont avertis par un message sur i-prof qu'ils sont éligibles à l'accès par la voie 1, sous réserve d'atteindre le nombre requis d'années de missions et fonctions particulières.
- ▶ du 8 avril au 24 avril 2022 Vérification et saisie par les collègues des fonctions et missions sur [i-prof](#).
- ▶ Jusqu'au 11 mai : Vérification par le rectorat de l'éligibilité des fonctions et missions renseignées par les collègues, ainsi que des pièces justificatives transmises.
- ▶ le 11 mai : Message i-prof aux collègues dont la candidature n'a pas été jugée recevable au titre de l'accès par la voie 1
- ▶ du 12 mai au 26 mai Possibilité de contestation et d'envoi de pièces complémentaires par les collègues exclusivement à l'adresse promo@ac-paris.fr
- ▶ du 1^{er} au 6 juin : Consultation des avis émis par le chef d'établissement et l'IPR sur [i-prof](#)

Quand saurai-je si je suis promu.e ?

- Pour les certifiés, les CPE et les Psy-EN, les nominations sont prononcées par le Recteur le 30 juin 2022 (date prévue).

- Pour les agrégés, le recteur transmet des propositions au ministère (au plus tard le 17 juin) : tous les excellent ou très satisfaisant du vivier 1 (qui sont limités par un pourcentage) et 10% des dossiers promouvables du second vivier (dont l'intégralité des excellent) qui établit ensuite la liste des promus le 5 juillet (date prévue) **Plus d'infos et des tutoriels sur notre site !**

Lycées: préparation de la rentrée 2022 dans les lycées d'Ile-de-France : le désaveu du CIEN !

Le Conseil Interacadémique de l'Éducation Nationale (CIEN) réuni le 21 mars 2022 a examiné les questions relevant de la responsabilité de l'État, et en particulier la préparation de rentrée dans les lycées Généraux et technologiques, Professionnels et PostBac d'Ile-de-France pour l'année scolaire 2022-2023, sur laquelle il doit rendre un avis.

La FSU y est présente (9 élu.e-s) ainsi que les autres confédérations syndicales et aussi notamment des représentant.es des usagers (fédérations de parents d'élève, syndicats lycéens et étudiants), des représentants de l'État : Préfet de région et Recteurs et Rectrice des 3 académies et bien entendu des représentant.es de la Région.

A l'initiative de la FSU un avis négatif a été émis par le CIEN sur la préparation de rentrée 2022. Pour la FSU les moyens sont loin d'être à la hauteur des besoins. En Ile-de-France et pour la partie qui concerne spécifiquement le CIEN (Second degré GT, Second degré professionnel et Post Bac lycée), il n'y aura pas une aussi forte dégradation des moyens d'enseignement que la rentrée précédente au regard de l'évolution des effectifs. Mais notre région académique accueillera 4224 élèves en plus soit pratiquement 1% en plus, soit l'équivalent de 3-4 nouveaux lycées. Les rectorats annoncent 217 équivalents temps plein en plus. Cette légère augmentation des moyens d'enseignement va se faire principalement sur le dos de futurs stagiaires qui vont passer à 18h. Très concrètement ce ne sont pas des créations d'emplois, les rectorats ne vont pas dépenser un sou de plus... Pour la FSU, ce n'est pas à la hauteur des besoins : les élèves sortent de deux ans d'enseignement sous COVID et les retards scolaires se sont accumulés. Les classes resteront globalement en sureffectifs, ce qui ne permettra pas la réussite de tous et il y aura très peu de possibilités de remédiation (type dédoublement). De nombreux établissements se sont mobilisés face à ce nouveau tour de vis.

Notre déclaration préalable au CIEN et les documents de l'administration sur le site de la FSU Ile-de-France: <https://idf.fsu.fr>

Compte personnel de formation : campagne 2022

La campagne pour mobiliser ses droits à CPF se déroulera du mardi 29 mars 2022 au dimanche 24 avril 2022.

Qu'est ce que le compte personnel de formation, quels sont mes droits et mes financements ?

Tous les agents, titulaires ou contractuels (CDD ou CDI) en activité, y compris en détachement acquièrent des droits annuels, à raison de 24H/an jusqu'à 120 heures, puis 12H/an jusqu'à la limite de 150 heures (les heures acquises au titre de l'ancien DIF (Droit Individuel à Formation) ont été automatiquement basculées sur le CPF en 2018. Une journée de formation est décomptée pour 6 heures, 1/2 journée pour 3 heures.

La formation peut avoir lieu hors du temps de service ou sur le temps de service, après accord du supérieur hiérarchique : dans ce cas, le calendrier doit lui être présenté au moment de la demande d'accord. Attention, l'assiduité à hauteur de 90% du temps de formation et/ou la présentation aux épreuves conditionnent le financement.

L'objectif est la préparation d'un projet d'évolution professionnelle ou la reconversion pour prévenir l'inaptitude physique. Les actions de formation relevant d'une activité principale sont prioritaires. Les formations orientées vers une reconversion dans le secteur privé sont éligibles. Les préparations aux concours, examens professionnels, certifications (CAFFA, CAPPEI, DU ado difficiles...) entrent dans le champ du CPF mais dans ce cas, priorité doit être donnée aux formations du PAF. Les personnels peuvent aussi bénéficier d'une décharge de droit de 5 jours, auxquels s'ajoutent les droits acquis au titre du CPF. Les candidats qui ne sont pas inscrits à une formation mais souhaitent bénéficier de 5 jours de préparation personnelle doivent utiliser leur CPF (à hauteur de 30 heures).

Le CPF, c'est :

- 1500 euros par an au maximum
- 25 euros par heure, plafonné à 1500 euros.

Comment candidater pour la campagne 2022 ?

► Cette année le traitement des demandes s'opèrera dans le cadre d'une seule campagne annuelle organisée au printemps pour des formations débutant à compter de la rentrée suivante.

Les documents suivants seront à joindre à votre demande :

- Une lettre de motivation
- Un CV
- L'historique de vos droits à formation (format.PDF) disponible sur www.moncompteformation.gouv.fr
- Le ou les devis délivrés par les organismes de formation que vous avez choisis
- [L'avis du supérieur hiérarchique complété et signé](#)
- Le [formulaire dématérialisé](https://www.ac-paris.fr/portail/jcms/p1_2539144/demande-d-utilisation-du-compte-personnel-de-formation-2022/2023) accessible au lien https://www.ac-paris.fr/portail/jcms/p1_2539144/demande-d-utilisation-du-compte-personnel-de-formation-2022/2023 (se connecter avec les identifiants i-prof) est à renseigner en ligne avant le dimanche 24 avril 2021. Les identifiants sont les mêmes que pour i-prof ou le webmail académique. Attention : Les dossiers incomplets ou parvenus hors des délais ci-dessus, seront rejetés.

Pour toutes demandes de renseignements relatives au CPF : cpf-dafor@ac-paris.fr

Quand seront envoyés les résultats ?

Les demandes complètes et répondant aux critères d'éligibilité seront étudiées en mai et une réponse aux demandes parviendra durant le mois de juin.

Nouveau secrétariat général du S3

Lors du congrès académique réuni les 5 et 6 avril, la CAA a élu un nouveau secrétariat général. Thomas Baniol succède à Laetitia Faivre que nous remercions pour son engagement toutes ses années, et en espérant qu'elle puisse très vite revenir militer à nos côtés.

